

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 SEPTEMBRE 2016

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce douzième jour de septembre, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)

ABSENT :	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller (3)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

### 16-09-096 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 6,1 *Projet de conseil étudiant 2016-2017* et tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 16-09-097 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2016**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

## DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

### INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

## INFORMATIONS AVEC DÉCISION



16-09-098 **BIBLIOTHÈQUE - CHANGEMENT DE SIGNATAIRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que madame Nicole Richard soit et est autorisée à signer pour et au nom de la bibliothèque municipale de La Motte, les chèques, les effets bancaires et tout autre document pertinent.

ADOPTÉE

**COMPTES-RENDUS**

**COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'août 2016.

**VOIRIE**

16-09-099 **POLITIQUE - UTILISATION DU BEX 1295**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu d'adopter la politique d'utilisation du banc de gravier BEX 1295, tel que proposé.

ADOPTÉE

16-09-100 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE D'UTILISATION DU BANC DE GRAVIER BEX1295**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte une entente d'utilisation du banc de gravier BEX 1295 avec monsieur Louis Baribeau rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

ADOPTÉE

16-09-101 **FACTURATION DE 5000 TONNES DE CONCASSÉ**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à faire une facture à monsieur Louis Baribeau pour 5000 tonnes de concassé à quatre dollars et trente-huit sous (4,38 \$) la tonne, plus les redevances sur l'extraction des matières granulaires de trente-neuf sous (0,39 \$) la tonne ainsi qu'une redevance de cinq sous (0,05 \$) la tonne à titre de compensation pour l'entretien du site et les frais du bail d'exploitation exclusif.

ADOPTÉE

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PROJET DE CONSEIL ÉTUDIANT 2016-2017**

Madame Jocelyne Wheelhouse donne des informations au membre du conseil concernant le déroulement du projet de conseil étudiant 2016-2017.

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'août 2016.



16-09-102 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois d'août 2016 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent soixante-sept mille trois cent neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous. (167 309,95 \$)

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Bourassa arrive, il est 20 h 40.

16-09-103 **ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - L'ABC DU GUIDE DE L'EMPLOYEUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de madame Rachel Cossette, directrice générale à une activité de perfectionnement de l'ADMQ intitulé l'ABC de l'employeur, qui se tiendra à Amos le 5 octobre prochain et d'autoriser les frais de déplacement.

ADOPTÉE

16-09-104 **ASSURANCE COLLECTIVE - NOMINATION DE LA FQM/ADMQ À TITRE DE MANDATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constituer, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1er janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime ;



CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du Code municipal ainsi que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu :

Que la Municipalité de La Motte mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux ;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre ;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Michel Savard se questionne sur la qualité du gravier brut qui est installé sur le chemin de la pointe-aux-goélands. Il demande également pourquoi le fossé au sud du chemin de la pointe-aux-goélands n'a pas été nettoyé afin de permettre un meilleur drainage.

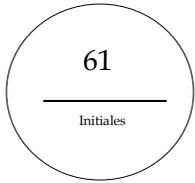
Il demande des informations concernant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

#### **CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

16-09-105 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.



Il est 21 h 26.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-09-102

16-09-103

Signé ce treizième jour de septembre  
de l'an deux mille seize